



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Reçu en préfecture le 13/02/2018
Affiché le
ID : 035-213500689-20180207-0702201833-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept février deux mille dix-huit,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE CHATEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 31 janvier 2018.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AMIOT Véronique, AVERLAND-SCHMITT Christelle, BOBILLE Paul, BROSSAULT Serge, COCONNIER Vincent, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DIAZ Pablo, DUPUIS Arnaud, DURAND Olivier, FOURMONT Christian, GUÉGUEN Jean-Pierre, LANGLET Estelle, LE BRAS Amandine, LECLAIR Catherine, MÉNAGER Éliane, STEYER Anne, TABARD Guillaume, THIRY Alain.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BEUCHET (procuration à Monsieur DUPUIS Arnaud), Monsieur DEMAY Xavier (procuration à Monsieur DIAZ Pablo), Monsieur HIRON Christophe (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Monsieur MARCHAND Frédéric (procuration à Monsieur TABARD Guillaume), Madame RESTIF Annie (procuration à Monsieur DAVID Bertrand), Monsieur SWEIJEN Jeroen (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Madame TOURTELIER Christèle (procuration à Monsieur COCONNIER Vincent).

SECRÉTAIRE : Monsieur DAVID Bertrand.

Nombre de Conseillers :

- . en exercice : 29
- . présent(s) ou représentés : 29
- . absent(s) et non représenté(s) : 0

OBJET : ZAC MULTISITES
Étude d'impact – Bilan de la mise à disposition du public

Envoyé en préfecture le 13/02/2018

Reçu en préfecture le 13/02/2018

Affiché le

ID : 035-213500689-20180207-0702201833-DE

ZAC MULTISITES

Étude d'impact – Bilan de la mise à disposition du public

Par une délibération en date du *7 octobre 2015*, le Conseil Municipal a approuvé l'intérêt d'aménager et de créer une Zone d'Aménagement Concerté sur plusieurs emplacements territorialement distincts (*ZAC Multisites*).

Conformément aux dispositions des articles R.311-2 du Code de l'Urbanisme et R.122-2 du Code de l'Environnement, une étude d'impact a été réalisée afin de mesurer les éventuelles incidences du projet sur l'environnement.

Cette étude a été soumise pour avis au Préfet de la Région Bretagne, autorité environnementale, le *4 mai 2017*.

Le Préfet de la Région a rendu son avis le *7 juillet 2017*.

Conformément aux articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'Environnement alors en vigueur, la commune a mis, à la disposition du public, l'étude d'impact réalisée, l'avis du Préfet de la Région ainsi que les compléments apportés par la commune aux remarques formulées par le Préfet dans son avis.

Les documents ont été mis à la disposition du public, à l'accueil du Service Urbanisme de la Mairie et sur le site Internet de la commune.

La mise à disposition a eu lieu du *13 novembre 2017* au *12 décembre 2017*, soit pendant 30 jours consécutifs.

Le public a été informé de la mise à disposition des documents :

- par l'affichage, d'un avis d'information sur les lieux du projet, 15 jours avant le début de la mise à disposition ;
- par la publication de ce même avis d'information sur le site Internet de la commune et dans 2 journaux locaux (*OUEST FRANCE* le *23 octobre 2017* et *LE JOURNAL DE VITRÉ* le *27 octobre 2017*).

Le public avait la possibilité de formuler ses observations soit dans un registre papier mis en place à l'accueil de la Mairie soit par message envoyé à l'adresse de messagerie électronique enquetepublique@chateaubourg.fr.

Bilan de la mise à disposition :

Aucune observation n'a été formulée.

Le projet de ZAC Multisites n'est donc pas remis en cause sur le plan environnemental.

Toutefois, une attention particulière sera portée au respect et au suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences annoncées dans l'étude d'impact.

Et comme le prévoit l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, le dossier de réalisation de la ZAC Multisites complètera, en tant que de besoin, le contenu de l'étude d'impact réalisée, notamment, en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus, au moment de la constitution du dossier de création de la ZAC.

VU l'avis favorable de la commission travaux/urbanisme réunie le 23 janvier 2018,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

- 1°) **D'APPROUVER** le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact tel que décrit ci-avant ;
- 2°) **DE DIRE** que le bilan de la mise à disposition du public sera consultable par le public, pendant 1 mois à compter du 1^{er} mars 2018, à l'accueil du Service Urbanisme de la Mairie (aux jours et heures d'ouverture habituels) et sur le site Internet de la commune ;
- 3°) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

